

HARAMATA



BULLETIN DES ZONES ARIDES : PEUPLES, POLITIQUES, PROGRAMMES

No. 49. Mars 2006



Défis pastoraux en Ethiopie

DANS CE NUMERO

No. 49. Mars 2006

INFOS 3

PEUPLES 8

- Les femmes leaders : leçons du Sahel
- Pour une nouvelle sécurité mondiale – Interview avec Mary Robinson

POLITIQUES 17

- Les éleveurs tanzaniens doivent faire face à de nouveaux dispositifs de contrôle
- L'immatriculation foncière peut-elle être propice aux plus pauvres ?

PROGRAMMES 23

- Peut-on parler d'Accord de paix global au Soudan oriental ?
- Des groupes parlementaires pastoraux
- Etablir une corrélation entre pauvreté et environnement : l'initiative Partenariat Environnement-Pauvreté
- Expropriations foncières au nom de l'oléoduc Tchad-Cameroun
- Défis pastoraux en Ethiopie

RESSOURCES 35

EDITORIAL

Les zones arides, notamment en Afrique, se trouvent à nouveau au cœur de nombreux débats sur les politiques : les Nations Unies ont déclaré 2006 l'Année internationale des déserts et de la désertification, mettant ainsi l'accent sur l'importance des zones arides dans les priorités de la communauté internationale en termes d'environnement. Mais qui gère ces priorités et à quelles fins ?

En toile de fond de nombreux débats sur les politiques nationales sur la sécurisation des modes de vie locaux se trouve la grave sécheresse qui affecte des millions de personnes en Afrique orientale et australe. Un ordre du jour axé sur la modernisation sous-tend ces débats. Des modes d'utilisation des terres à faibles intrants, faibles risques et faible rendement, pourtant éprouvés par des petits exploitants agricoles et des pasteurs depuis très longtemps, sont perçus comme arriérés, inefficaces et nuisibles à l'environnement, malgré des preuves scientifiques du contraire. Les pratiques agricoles modernes telles l'irrigation sont encouragées, même si elles ont échoué dans de nombreuses zones arides d'Afrique. En outre, des modes de vie liés à l'emploi extra-agricole et des investissements privés accrus destinés à améliorer la gestion foncière sont présentés comme solutions pour protéger des services vitaux des écosystèmes et réduire la pauvreté.

Malheureusement, ceux dont les moyens d'existence dépendent le plus fortement des zones arides sont absents de ces débats. Ils n'ont ni le temps, ni les capacités nécessaires pour mettre en avant ce qu'ils veulent. Très souvent, ils ne savent même pas que leur avenir fait l'objet de débats. Plusieurs articles dans ce numéro de *Haramata* mettent en relief les risques liés à l'aliénation des populations de leurs terres, qui non seulement défie le renforcement des capacités des citoyens et la démocratie locale (les bases même de nombreuses réformes liées à la décentralisation), mais sème les germes du conflit, d'une pauvreté accrue et d'une piètre gouvernance environnementale.

Les populations des zones arides sont extrêmement vulnérables à la sécheresse et tendent à être encore davantage sensibles aux autres chocs tels les dysfonctionnements du marché. Remplacer leurs systèmes par des nouveaux ne résoudra toutefois pas forcément le problème. Les politiques doivent renforcer et améliorer les forces intrinsèques des stratégies coutumières adaptées aux environnements à risque afin de leur permettre de faire face aux défis actuels, tout en garantissant que les acteurs concernés soient au cœur du processus. L'évolution des zones arides doit être guidée par les populations qui y habitent.

Richard Sandbrook

13 août 1946 – 11 décembre 2005

C'est avec une profonde tristesse que l'équipe d'*Haramata* vous fait part du décès de Richard Sandbrook en décembre 2005.

Richard fut membre fondateur de *Friends of the Earth UK* en 1974. Il rejoignit l'IIED en 1976 où il occupa le poste de Directeur exécutif de 1989 à 1999.



Richard fut toujours un fervent supporter du Programme Zones Arides et du bulletin *Haramata*. Son engagement mobilisateur envers le développement durable et son sens de l'humour espiègle laisseront un grand vide. Nos pensées accompagnent sa famille et ses amis dans cette épreuve.

L'année des déserts et de la désertification

L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2006 l'**Année internationale des Déserts et de la Désertification (IYDD)**, pour souligner sa profonde inquiétude face à l'accélération de la désertification, particulièrement en Afrique, et souligner les vastes retombées de ce phénomène pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) devant être atteints d'ici 2015.

L'IYDD est l'occasion d'aborder les nombreuses idées erronées qui guident le débat sur la désertification. La désertification désigne la perte du potentiel biologique de productivité du sol, et peut être causée par un mélange complexe d'éléments liés au changement climatique et à des pratiques humaines d'utilisation des terres. Ce phénomène est souvent perçu comme irréversible et progressant à un rythme alarmant. Même s'il est crucial de ne pas sous-estimer la véritable menace de la désertification sur les modes de vie des populations, il faut modérer les scénarios sinistres avec une vision raisonnable de ce qui se passe sur le terrain. En Afrique subsaharienne, les populations locales expérimentent des méthodes novatrices de gestion durable des terres. Certains utilisent des techniques simples pour accroître la récolte de l'eau, la fertilité des sols et la mise en valeur de terres précédemment stériles. Des recherches ont également établi que les zones arides, au lieu d'être fragiles et intrinsèquement susceptibles à la dégradation, sont très résistantes au changement climatique.

L'IYDD devrait célébrer ces réussites et proposer un modèle d'utilisation durable des terres en zones arides qui remette en question les perceptions plus conventionnelles de sécheresses à répétition et de pauvreté désespérée qui ont été diffusées au cours des trente dernières années.

Pour en savoir plus et obtenir une liste des manifestations liées à l'IYDD, consultez : www.iydd.org



Fonds d'adaptation

La 11^e Conférence annuelle des Parties (COP11) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) s'est tenue à Montréal au Canada en décembre 2005. Puisque le Protocole de Kyoto était lui aussi entré en vigueur en 2005 (après ratification par la Russie en février 2005), la rencontre a également été la première Réunion des Parties (MOP1) au Protocole de Kyoto. Cet événement de premier plan a rassemblé plus de 10 000 délégués et a finalement permis d'adopter les Accords de Marrakech (négociés au Maroc lors de la COP7 en 2001), permettant à un certain nombre de nouveaux fonds d'adaptation pour les pays en développement de devenir opérationnels. Ces fonds d'adaptation sont particulièrement pertinents pour le financement d'activités dans les zones arides d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Le premier de ces fonds à voir le jour est le Fonds pour les Pays les moins avancés (PMA) qui aide les 50 PMA (dont la plupart sont des pays d'Afrique) à mettre au point leurs Plans d'Action nationaux d'adaptation. L'autre fonds qui a récemment vu le jour est le Fonds d'affectation spéciale pour l'Adaptation du FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial) qui va consacrer 50 millions de dollars US au financement de projets d'adaptation dans des pays en développement au cours des trois prochaines années. Les autres fonds (qui devraient bientôt être opérationnels) sont le Fonds spécial pour les changements climatiques en vue d'appuyer l'adaptation de tous les pays en développement, et le Fonds d'adaptation aux termes du Protocole de Kyoto. Nombre des activités à l'appui d'actions destinées à aider les zones arides pourront bénéficier d'un financement issu de ces fonds au titre d'une adaptation aux changements climatiques.

Pour en savoir plus sur le statut de ces fonds, voir l'article paru dans le dernier numéro de Tiempo : www.tiempocyberclimate.org/portallbulletin.htm (en anglais).



En savoir plus sur la pauvreté et la conservation

L'IIED encadre le Groupe d'apprentissage sur la pauvreté et la conservation (*Poverty and Conservation Learning Group*, PCLG), un forum multipartite guidé par un groupe consultatif international, qui promeut l'apprentissage sur les interactions entre la conservation de la biodiversité et la pauvreté de manière à renforcer les organisations qui travaillent sur ces questions et à améliorer les pratiques et l'élaboration de politiques.

Nombre de facteurs affectent les relations entre la conservation de la biodiversité et la pauvreté, en particulier les paradigmes d'aide nationale et internationale, de commerce et de développement. Mais le PCLG se soucie avant tout des éléments permettant de conserver la biodiversité et les moyens de subsistance des populations locales.

Beaucoup d'individus et d'organisations sont engagés dans le débat sur la pauvreté et la conservation ou impliqués dans des activités pratiques. Le principal objectif du PCLG est de se tenir au fait de tous ces développements grâce aux activités suivantes :

- collecte, analyse et dissémination de l'information ;
- établissement de liens entre différentes organisations et au sein de différentes communautés étudiées ;
- maintien d'une veille sur les initiatives en cours ;
- organisation d'activités d'apprentissage sur des sujets d'actualité.

Une série d'activités d'apprentissage (réunions, débats, échanges, publications) permettra aux membres de se familiariser avec les principaux enjeux. Certaines initiatives seront pilotées par le Secrétariat du Groupe d'apprentissage, d'autres par des membres individuels. Les deux premières activités sont une manifestation latérale sur **l'Équité et les aires protégées**, qui se tiendra durant la COP8 de la CDB au Brésil en mars 2006, et un atelier sur la **gestion communautaire des ressources naturelles, la pauvreté et la biodiversité** qui sera organisé en Norvège dans le cadre de la rencontre de l'Association internationale pour l'évaluation de l'impact en mai 2006.

Pour en savoir plus, consultez le site Web du PCLG www.povertyandconservation.info et abonnez-vous au bulletin électronique BioSoc (Biodiversité et Société), un service d'information qui mettra en lumière les textes pivots sur le débat.

Veillez tenir le Secrétariat informé des nouvelles publications à mentionner dans BioSoc, des études de cas à inclure sur le site Web, des mises à jour sur vos projets et initiatives en le contactant à : PCLG@iied.org

Les agriculteurs maliens disent non aux cultures transgéniques

Les producteurs de coton et autres agriculteurs ont voté contre l'introduction de cultures génétiquement modifiées aux termes du verdict d'un jury citoyen au Mali. Les jurés ont préféré proposer une série de recommandations afin de renforcer les pratiques agricoles traditionnelles et de soutenir les producteurs locaux.

L'événement a eu lieu du 25 au 29 janvier à Sikasso, où sont produits les deux tiers de la récolte nationale de coton. Des biotechniciens prétendaient être capables de produire un cotonnier résistant aux attaques du ver de la capsule, fléau ayant détruit une vaste proportion de la récolte nationale ces dernières années. Mais les écologistes soutiennent que les avantages des cultures transgéniques sont balayés par le tort qu'elles font aux producteurs locaux.

Les jurés ont auditionné 14 témoins experts internationaux représentant un vaste éventail de points de vue sur cette question très controversée. Parmi ceux-ci figuraient des biotechniciens, les représentants d'agences telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et des agriculteurs d'Afrique du Sud et d'Inde ayant eux-mêmes cultivé des cultures transgéniques.

Les pays africains font l'objet de pressions toujours croissantes de la part de la filière agroalimentaire pour qu'ils ouvrent leurs marchés aux cultures transgéniques et industrialisent leur secteur agricole, mais la réponse du continent à cette question

© Michel Pimbert



**Jury
citoyen
au Mali**

est loin d'être unanime. L'Afrique du Sud et le Burkina Faso ont permis l'introduction de cultures transgéniques, mais le Bénin a dit non. Bien que la décision du jury citoyen ne soit pas contraignante, on s'attend à ce qu'elle influence l'orientation future de la politique agricole au Mali et dans toute la région où la majeure partie de la population dépend d'une agriculture de subsistance.

Le jury citoyen a été organisé par l'Assemblée Régionale de Sikasso suivant un concept mis au point et appuyé par l'IIED et le Réseau Interdisciplinaire de Biosécurité de l'Université de Genève (RIBios), ainsi qu'un vaste éventail de partenaires locaux du Mali.

Pour obtenir un complément d'information et lire l'intégralité du verdict, consultez : www.iied.org/INR/agbioliv/ag_liv_projects/verdict.html

IED Afrique prend son envol !

En septembre 2005, IIED Programme Sahel, créé en 1993 par le Programme Zones Arides de l'IIED, est devenu une organisation indépendante dotée d'un nouveau nom : *Innovations, Environnement et Développement en Afrique (IED Afrique)*. Ce nom traduit à la fois la continuité et l'individualité (les composantes environnement et développement restent les thèmes pivots), avec un nouvel accent sur l'innovation méthodologique. Lorsqu'IIED Sahel a vu le jour, son but était de promouvoir la recherche participative et le développement par le biais d'initiatives de formation et la création de réseaux. Au fil des ans, les activités se sont étoffées et diversifiées et elles comprennent désormais la promotion de l'analyse des politiques et l'encouragement du dialogue autour des questions liées à la décentralisation, la responsabilisation et l'inclusion sociales et la pauvreté rurale.

Pour IED Afrique, le développement durable ne sera atteint qu'en donnant aux



plus pauvres et aux plus vulnérables les capacités et l'espace requis pour participer



pleinement à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques. IED Afrique promeut des pratiques et des politiques d'inclusion en mettant tout particulièrement l'accent sur le renforcement des institutions locales.

IED Afrique se concentre actuellement sur trois domaines clés : **la décentralisation et la gouvernance locale ; la gouvernance des ressources naturelles ; l'agriculture durable et la réduction de la pauvreté dans les zones rurales.**

Le lancement officiel d'IED Afrique a eu lieu à Londres le 28 février 2006.

Pour obtenir un complément d'information, contactez : IED Afrique, 24 Sacré Cœur III, BP 5579, Dakar-Fann, Sénégal. Tél. : +221 867 10 58. Fax : +221 867 10 59. Courriel : contact@iedafrique.org ou iiedsen@sentoo.sn. Site Web : www.iedafrique.org

Notre 50^e numéro va bientôt sortir !

Le prochain bulletin sera le numéro 50 ! Nous aimerions célébrer des exemples de réussite dans les zones arides au cours des 18 dernières années. Veuillez nous envoyer de courts articles (500 mots maximum) à inclure dans l'une des rubriques suivantes traitant de :

- **Politiques** ou législations régissant les terres, les ressources naturelles, l'éducation, la santé, le tourisme, les finances publiques, le régime fiscal, etc. Quel impact ont-elles eu au cours des 18 années écoulées ?
- **Programmes** de travail auxquels vous participez et qui ont amélioré la vie d'habitants de votre pays, ou pourquoi des efforts supplémentaires sont nécessaires.
- **Ressources** que vous avez découvertes dans *Haramata* au fil des ans et que vous avez utilisées dans votre propre travail.

Vous pouvez également nous envoyer des **photos** ou **dessins humoristiques** intéressants si vous estimez qu'ils font passer un message important susceptible d'interpeller les autres lecteurs. L'information doit avoir trait aux zones arides ou traiter d'un enjeu auquel sont confrontés les peuples des zones arides, comme par ex. la gestion des communs, l'expulsion des pasteurs, des outils propices à l'élaboration de politiques participatives, etc.



Veuillez adresser vos contributions à **Haramata**, 3 Endsleigh Street, Londres WC1H 0DD, Royaume-Uni ou drylands@ied.org

Les femmes leaders : leçons du Sahel

Les femmes jouent un rôle important dans l'économie des ménages sahéliens. Pourtant, ce rôle n'est guère reconnu et elles n'ont guère de droits d'accès aux ressources dont elles dépendent pour leurs modes de vie. Malgré ces pressions et contraintes, dans presque chaque communauté sahélienne, certaines femmes parviennent à devenir des leaders reconnus aussi bien par les hommes que les femmes au sein de leur communauté.

Comment y sont-elles parvenues ? De quoi ces femmes disposent-elles que les autres n'ont pas, et comment cela a-t-il influencé leur vie en tant que fille, femme et mère ? Sont-elles parvenues, de manière plus générale, à catalyser des changements pour les femmes de leur communauté ?

Une initiative menée par IED Afrique¹ a voulu répondre à ces questions, mettant au point un programme novateur d'action-recherche au Sénégal et au Burkina Faso pour identifier les facteurs qui permettent à certaines femmes de devenir des leaders. Le but recherché était de faire en sorte que d'autres

femmes puissent tirer des leçons de ces expériences et réussissent à accéder à des postes influents de leur communauté.

IED Afrique a brossé le portrait de trois femmes leaders au Sénégal et une au Burkina Faso. Les portraits ont recueilli des informations descriptives sur les conditions économiques, institutionnelles et sociales de ces femmes afin d'analyser le courant de leur vie. Au lieu de s'appuyer sur des témoignages individuels ou des portraits uniques, cette méthode fait intervenir de nombreux membres de la communauté à différents niveaux, en allant des membres de la famille jusqu'aux personnes ressources locales et aux organismes de formation, facilitant ainsi l'apprentissage interactif. Les leçons tirées des portraits peuvent ensuite être mises en commun avec la communauté et les groupes de femmes.

Portrait de Kayaga Cecile Kabiagou, du village de Poukouyan au Burkina Faso

Septuagénaire, Kayaga appartient à une classe de chefs de terre. A 18 ans elle est devenue la troisième femme de son mari qui, lui aussi, était issu de la classe des chefs de terre. Son mari est mort en 1998 et Kayaga vit toujours avec les deux autres femmes de son époux, ses fils et sa belle-fille (sept personnes en tout). Elle est traitée comme le chef de famille, ce qui veut dire qu'elle doit assumer les responsabilités de la famille, régler les problèmes qui peuvent survenir et prendre les décisions qui s'imposent. C'est la famille tout entière qui a décidé de la nommer à leur tête à la mort de son mari. Pour gagner un revenu, elle élève des cochons, produit du beurre de karité et vend de la bière de mil. Kayaga a créé deux associations de villageoises et elle préside chacune d'elles.

Liens sociaux

Dans les zones rurales, l'influence sociale, culturelle, politique et économique d'un individu est toujours en grande partie déter-

© Awa Faly Ba



Coumba Ibra Dieng, dont le portrait a été tracé

institutions locales. Ces organes allient tradition et modernité et ils tendent à fonctionner sur la base des compétences et des performances plutôt qu'en fonction des liens sociaux.

Situation familiale

L'expérience d'une femme en tant que leader est influencée par sa situation familiale et ses relations avec les autres membres du foyer. Ainsi par exemple, pour les femmes de ces portraits, le soutien de leur mari est un facteur déterminant de leur engagement

minée par sa famille et son lignage. Plusieurs des femmes leaders étudiées ont déclaré que l'appartenance à une famille d'origine noble les a aidées à traiter avec les agents chargés de déterminer qui contrôle les ressources stratégiques et y a accès. Toutefois, elles ont également indiqué que le milieu familial n'est pas un facteur déterminant pour gagner accès aux

envers leur cause. S'il se montrait réticent, elles useraient de toutes leurs ressources sociales pour le convaincre de la sagesse de leurs actions.

Cycle de vie du ménage

Un puissant facteur dans le leadership des femmes est le cycle de vie du foyer. Les responsabilités associées à la maternité sont difficilement compatibles avec la plus grande mobilité exigée de celles qui choisissent une vie publique. Les femmes de ces portraits racontent comment, au début, elles ont souvent dû prendre leurs bébés avec elles pour assister aux ateliers de formation, voyageant à leurs propres frais. A présent, elles ont toutes entre 39 et 70 ans ; donc, si certaines sont encore relativement jeunes, elles n'ont plus les responsabilités associées à la garde de nourrissons.

Relations de pouvoir au sein de la famille

Les relations de pouvoir au sein de la famille sont déterminées par l'âge et le genre. En tant que femmes mariées, les femmes leaders décrites dans les portraits sont contraintes de jongler entre leurs responsabilités ménagères et conjugales et les impératifs de la vie publique associés à toute place de leader. Pour se faire reconnaître et devenir des leaders efficaces, elles doivent tenir compte de la sensibilité des tiers dans leurs efforts d'émancipation dans un environnement essentiellement mâle, et lorsqu'elles doivent prendre position sur des questions délicates comme l'accès au foncier.

© Awa Faly Ba

Accès aux ressources

Améliorer l'accès des femmes aux ressources stratégiques comme les terres arables, les bois, les produits forestiers, l'élevage et les finances est un défi majeur. Si les hommes gagnent accès aux terres grâce aux institutions coutumières, les femmes doivent passer par le chef de famille. Agissant à l'extérieur de la cellule familiale, les femmes leaders ont joué un rôle important dans l'établissement d'une interface entre les associations de femmes et des institutions comme les conseils ruraux et les chefs de village, afin de négocier l'accès aux terres arables en faveur de leurs associations.

Dans le nord du Sénégal, une femme leader s'est servie de son influence en qualité de présidente de la Commission foncière du Conseil pour obtenir l'octroi de 3 ha de terres à son groupe de femmes, aux termes d'une décision sans précédent du conseil rural. C'était là un exploit qui marquait un véritable tournant pour le groupe, lequel a par la suite obtenu une formation à la manipulation de pompes à moteur pour une centaine de femmes membres du groupe. Les ressources générées par leurs efforts ont non seulement contribué à garantir leurs moyens de subsistance mais elles ont également été l'un des outils les plus convaincants pour obtenir la coopération de leurs proches et asseoir leur pouvoir économique et leur statut.



Paysanne au Sénégal

Fourniture de ressources et de services non ruraux

Ces femmes ont fait preuve de beaucoup de talents pour diversifier leurs activités économiques et nouer des relations avec un réseau d'acteurs stratégiques. Elles ont toutes conscience du fait que leur pouvoir économique est un atout important dans la négociation des relations qui leur permettront de consolider leur primauté. Ces femmes sont aussi reconnues pour leur aptitude à communiquer avec le monde extérieur et à négocier l'accès à des services élémentaires, généralement hors de portée des communautés rurales, en agissant comme agents de liaison entre leur communauté et les acteurs externes.

Communication avec le monde extérieur

La communication et l'interaction avec le monde extérieur revêtent une importance vitale dans les zones rurales. Ces femmes ont investi de vastes efforts dans la communication avec le monde extérieur, et elles utilisent souvent des téléphones portables.

Sans se laisser décourager par le manque de liaisons régulières dans leur localité, ces femmes ont trouvé un moyen de veiller à pouvoir se rendre aux réunions organisées en dehors de leur vil-

lage. Ainsi, une femme s'est procuré une voiture pour que les villageois n'aient plus à faire à pied les 7 km qui les séparaient du centre le plus proche ; d'autres ont œuvré à l'établissement et à la gestion de chaînes de radio locales, et la plupart d'entre elles sont aussi très impliquées dans les marchés hebdomadaires qui ne sont pas seulement un lieu de négoce mais aussi une importante tribune d'échanges d'informations sur les activités de développement.

Compétences et capacités

Aucune des femmes interviewées n'avait bénéficié d'une éducation formelle. Pourtant, toutes peuvent à présent lire et écrire dans leur propre langue. Elles ont soif d'apprendre et considèrent l'alphabétisation comme un moyen d'acquérir les compétences dont elles ont besoin pour développer le savoir-faire et l'expertise attendus d'un leader. Ces femmes se sont forgé une réputation de leaders performants, capables de négocier avec les décideurs. A ce titre, les partenaires du développement ont joué un rôle important en soutenant les programmes de formation comme moyens d'aider les femmes ayant l'étoffe de leaders.

Accès aux structures de prise de décision

Les portraits du Sénégal montrent trois femmes qui occupent des postes stratégiques dans leurs conseils ruraux. Toutes trois ont souligné les opportunités que cette structure de prise de décision

et d'autres organisations rurales leur confèrent pour accroître leur ascendant sur les processus de prise de décision au niveau local.

En bref, il existe des facteurs clés qui déterminent l'aptitude des femmes à développer leurs talents de leader. Toutes ces femmes leaders ont souligné l'importance de la formation, notamment pour ce qui est de l'alphabétisation et des notions de calcul. Le soutien de leur famille, un certain niveau de pouvoir économique, et l'accès aux communications ont permis à ces femmes de forger des liens avec des acteurs externes afin de garantir à leur communauté un accès aux ressources. Une autre conclusion intéressante tient au fait que, dans les cas décrits ici, il a été plus facile aux femmes d'accéder aux ressources extérieures à la structure familiale par le biais d'associations de femmes. Les travaux qui approfondissent les conclusions de ces portraits se poursuivent et, dans le cadre d'une deuxième phase d'activités, IED Afrique espère partager les résultats de ces études avec un vaste éventail de femmes issues des zones rurales du Sahel.

Pour obtenir un complément d'information, contactez : IED Afrique, 24 Sacré Cœur III, BP 5579, Dakar-Fann, Sénégal. Tél. : +221 867 10 58. Courriel : iedafrique@iedafrique.org. Site Web : www.iedafrique.org

1. IED Afrique est un ONG sénégalaise spécialisée dans les approches participatives en matière de gestion des ressources naturelles.



Pour une nouvelle sécurité mondiale - Interview avec Mary Robinson

Mary Robinson, ancienne Présidente de la République d'Irlande et ancien Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, est devenue présidente du Conseil d'administration de l'IIED en janvier 2005 pour faire suite à Jan Pronk, qui s'est démis de ses fonctions à l'issue de sa nomination comme Représentant spécial des Nations Unies pour le Soudan. Mary Robinson est fondatrice et présidente de *Realizing Rights : The Ethical Globalisation Initiative*¹ (EGI) et Présidente honoraire d'Oxfam International.

H Félicitations pour votre nomination au poste de Présidente du Conseil d'administration de l'IIED. Veuillez nous en dire plus sur l'Initiative pour une mondialisation éthique (EGI).

MR Merci. La mission de l'EGI est de mettre l'éthique au cœur de la mondialisation en reconnaissant que nous sommes tous chargés de relever les défis mondiaux et d'affirmer que notre humanité ne s'arrête pas aux frontières nationales. Elle reconnaît que tous les individus sont égaux en dignité et en droit et elle embrasse l'importance que revêtent la problématique du genre et le besoin de rester attentif aux impacts des politiques économiques et sociales souvent différents pour les femmes et les hommes. La technologie et le commerce doivent aussi être liés par des valeurs partagées, des codes de conduite et des systèmes de reddition de comptes.

H Comment s'y prend l'EGI pour atteindre ces objectifs ?

MR L'EGI agit comme catalyseur, facilitateur et communicateur, en exploitant les capacités de la société civile, des gouvernements, des forums commerciaux et économiques pour renforcer la prise de conscience et faciliter le dialogue, afin d'aboutir à des politiques plus transparentes, plus éthiques et plus responsables et à des actions concertées pour engendrer le changement.



H En quoi ces objectifs peuvent-ils être pertinents pour les travaux de l'IIED ?

MR Ces objectifs sont repris dans les engagements de l'IIED envers le développement durable par le biais de ses travaux avec un réseau mondial de partenaires locaux pour s'attaquer à la pauvreté et aux impacts environnementaux, pour rendre la gestion des ressources naturelles plus performante et plus équitable, et pour veiller à ce

que le cadre local, national et international des politiques, des structures et des capacités soit propice à une telle évolution.

H *Pouvez-vous nous en dire plus sur des activités précises de l'EGI ?*

MR L'EGI travaille sur trois domaines précis : promouvoir un **commerce et un développement** plus équitables à l'échelle internationale ; renforcer les **systèmes de santé locaux** en Afrique ; et modeler des **politiques d'immigration plus humaines**.

H *Qu'entendez-vous en termes d'échanges internationaux, notamment en Afrique ?*

MR Les nations riches et pauvres doivent entreprendre des réformes radicales et trouver des solutions plus constructives pour travailler ensemble si nous voulons que le commerce international soit un moteur du développement durable. Ceci vaut tout particulièrement dans le cas des politiques agricoles qui touchent l'Afrique.

Il est communément admis que les programmes de soutien aux producteurs des nations riches excluent les producteurs africains des débouchés du marché et les obligent à lutter contre des entreprises fortement subventionnées sur les marchés locaux et internationaux. On ne parvient pas à apprécier pleinement l'impact direct qu'exercent les décisions commerciales sur les droits de l'Homme en matière d'alimentation, d'eau salubre, d'éducation et de santé, que nous avons mis en évidence dans nos visites aux pays africains.

Il faut donner aux gouvernements des Etats-Unis, de l'Union européenne et des pays d'Afrique des opportunités pour se réunir

et trouver un terrain d'entente sur des politiques commerciales propices au développement. Il faut aussi créer des opportunités d'interaction avec les groupes de petits producteurs et les principales organisations de la société civile qui travaillent sur les questions liées au commerce et au développement.

H *Nos lecteurs seraient intéressés de connaître les actions que vous avez menées sur les subventions, notamment en ce qui concerne le coton.*

MR En décembre 2004, j'ai dirigé une délégation au Mali organisée par Oxfam Amérique pour procéder à une évaluation du secteur cotonnier dans le contexte des subventions accordées au coton américain. La délégation a rencontré les dirigeants d'organisations productrices de coton, des agents du gouvernement malien, l'Ambassadeur des Etats-Unis au Mali et des diplomates des pays donateurs. Cette mission a renforcé la prise de conscience des effets que les subventions accordées par les Etats-Unis et l'UE ont sur la vie des agriculteurs africains et elle a été suivie d'une série de réunions à Washington DC sur l'Afrique et le commerce – avant et après la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong – que nous avons co-organisée avec la section africaine du Conseil sur les Relations extérieures. Je me suis également rendue en Tanzanie, au Ghana et au Mozambique et j'ai participé à un profil politique avec l'AWEP (Association des Parlements d'Europe de l'Ouest pour l'Afrique), qui informait les parlementaires européens de l'impact des subventions européennes sur le sucre.

H *Pourriez-vous nous parler de vos approches pour traiter du problème du VIH/SIDA en Afrique ?*

MR Il faut des actions nationales et internationales pour garantir l'accès au traitement et pour éliminer les barrières économiques et sociales, notamment pour les femmes et les jeunes filles. En plus de ces défis, les pays africains n'ont jamais réussi à obtenir ou à acheter des médicaments pour lutter efficacement contre le VIH/SIDA. Il faut un engagement mondial massif pour atteindre et dépasser l'objectif fort modeste fixé par les Nations Unies pour le traitement de 3 millions de personnes à travers le monde, qui doit être sensiblement renforcé pour garantir le traitement de tous ceux qui en ont besoin.

Les liens entre la pandémie de VIH/SIDA et la pauvreté, la stigmatisation et la discrimination, y compris la discrimination entre les sexes, sont désormais communément admis. Le droit au plus haut niveau possible de soins de santé ressort au premier plan des campagnes de la société civile et des initiatives politiques qui visent à garantir l'accès pour tous aux médicaments essentiels. A présent, il faut davantage d'engagement de la part des principaux dirigeants. Avec un certain nombre de partenaires, nous participons à un projet qui soutient le rôle des parlementaires pour lutter contre la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles au VIH/SIDA et contre les problèmes de stigmatisation et de discrimination.

H *Le VIH et le SIDA peuvent nuire à l'aptitude des femmes à accéder au foncier, notamment en cas de décès de leur mari, car les lois en matière d'héritage et les pratiques coutumières font que ces droits sont souvent transmis aux fils ou aux autres parents mâles. Avez-vous participé à des travaux dans ce domaine ou travaillé sur des questions associées ?*

MR Je suis membre du groupe d'orientation de la Coalition mondiale sur les femmes et le SIDA sous l'égide de l'ONUSIDA. Il s'agit d'une association informelle d'organisations qui s'attachent à limiter les effets liés au genre du VIH/SIDA.

Parmi ses objectifs, la Coalition souligne l'importance que revêt l'autonomie économique au travers de sa mission de protection des droits de propriété et d'héritage des femmes. Elle reconnaît la responsabilité morale qui incombe aux femmes et vise à épauler les femmes et les jeunes filles dans leur vocation sociale. Pour les femmes, le genre est lui-même un facteur de risque qui menace la sécurité humaine : le secret de la violence conjugale, les oppressions privées qu'engendre l'absence de droits de propriété ou d'héritage, les éternelles privations associées au manque de scolarisation et le problème structurel que constitue l'exclusion politique.

Nous avons aussi élargi notre approche pour inclure le besoin de renforcer les systèmes locaux de santé afin de diminuer les chiffres consternants de mortalité infantile et de morts en couches en Afrique sub-saharienne.

H *Bon nombre de nos lecteurs vivent dans des pays où la migration joue un rôle important pour la garantie des moyens de subsistance. Quel est votre avis sur cette question ?*

MR La migration soulève des défis fondamentaux pour les droits de l'Homme en Afrique. Dans l'ensemble, les Etats africains n'ont pas réussi à réagir aux questions soulevées par des individus qui ont traversé des frontières en quête de refuge ou d'une vie meilleure. La migration à l'intérieur des frontières nationales a également engendré de graves problèmes.

Chaque année, la migration touche des millions de personnes aux quatre coins du globe et dans presque tous les Etats nations, pourtant il existe un manque critique d'analyses et de discussions politiques réfléchies sur ce thème. Nombreuses sont les enceintes politiques qui considèrent la migration comme un sujet trop politiquement sensible ou comme une question trop épineuse. De ce fait, les Etats sont mal préparés à traiter des développements récemment intervenus sur la scène de la migration internationale et ils prennent généralement des décisions ayant trait à la migration en vase clos et sans chercher la concertation.

J'ai été membre de la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), ce qui m'a donné l'occasion de faire progresser les questions liées aux droits de l'Homme dans les politiques migratoires. La CMMI a influencé un nouveau raisonnement sur la politique mondiale de migration et a promu un débat pluridimensionnel et informé. La CMMI avait un mandat unique – et une durée de vie limitée. Son rapport a été soumis au Secrétaire Général des

Nations Unies, Kofi Annan, le 5 octobre 2005 ; il identifiait six principes d'action directeurs et une facilité mondiale sur la migration.² Les recommandations de la CMMI seront examinées lors d'un Dialogue de haut niveau des Nations Unies en septembre 2006.

H *Que pensez-vous des remises de fonds internationales, qui présentent un intérêt particulier pour nos lecteurs ?*

MR L'argent envoyé par les migrants à leur famille restée au pays sous forme de remises de fonds est une source croissante de revenus qui est vitale pour bien des pays. Le Fonds monétaire international a signalé que rien qu'en 2002 les remises de fonds des migrants étaient de l'ordre de US\$100 milliards, contre US\$51 milliards seulement d'aide globale au développement. Combien d'autres personnes seraient contraintes de quitter leur foyer si elles ne recevaient pas les remises de fonds des membres de leur famille qui travaillent à l'étranger ?

H *Quel progrès ou quels problèmes particuliers envisagez-vous sur ces questions pour les peuples d'Afrique ?*

MR Bien que le NEPAD soit axé sur la promotion de l'intégration économique, la seule attention qu'il accorde à la migration touche à la "fuite des cerveaux" d'Afrique et à la création de meilleures liaisons de transport entre les pays africains. Il ne réfléchit pas assez à la manière de faire le meilleur usage des remises de fonds envoyées au pays par ces mêmes émigrés. Il ne fait pas non plus mention de la contribution qui est faite aux économies

africaines par les travailleurs émigrés (légaux ou illégaux) issus des autres pays d'Afrique ou du besoin de régulariser la situation de ceux qui n'ont pas de papiers officiels. A la différence des traités comme ceux qui établissent la SADC ou la CEDEAO, le NEPAD ne fait aucune proposition pour promouvoir la libre circulation de la main-d'œuvre. Dans le même temps, la Déclaration sur la Démocratie et la Gouvernance fait mention de l'égalité de tous les *citoyens* aux yeux de la loi, sans reconnaître les droits des ressortissants étrangers à la non discrimination dans la plupart des domaines d'activité, si ce n'est la politique.

H *En quoi votre programme de travail cadre-t-il avec la réalisation des OMD ?*

MR Les cibles visées dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement ne sont pas seulement des aspirations en matière de développement mais elles sont aussi liées à la mise en œuvre progressive de droits économiques et sociaux. Les OMD sont un outil puissant pour accroître la reddition de comptes. Au niveau mondial, ils peuvent servir à obliger la communauté des donateurs à rendre des comptes et ils fournissent aussi un cadre commun reconnu par les Nations Unies, la Banque Mondiale et le FMI. Ils renforcent et aiguisent les engagements plus larges souscrits dans la Charte des Nations Unies et les traités sur les droits de l'Homme en termes d'assistance et de coopération internationales. Dans les pays riches, la société civile peut se servir des OMD pour faire pression sur son gouvernement afin qu'il augmente l'aide au développement – comme

le font Oxfam et toute une coalition d'organisations de la société civile au Royaume-Uni.

Au niveau national, le processus des OMD exige des Etats qu'ils soumettent des "Rapports nationaux" détaillant les efforts entrepris et les progrès accomplis vers la réalisation des cibles des OMD. Dans les pays en développement, les citoyens et la société civile devraient saisir cette opportunité pour travailler ensemble et faire pression sur leurs gouvernements respectifs, en leur rappelant leurs engagements et en exigeant la pleine participation de la société civile à la préparation, la rédaction et le suivi de ces Rapports.

H *Quel message souhaiteriez-vous transmettre à nos lecteurs ?*

MR Un monde véritablement sûr n'est possible que lorsque toute la gamme des droits de l'Homme – civils et politiques, mais aussi économiques, sociaux et culturels – sont garantis pour tous. Il nous faut à présent une nouvelle approche – qui débute par une appréciation plus vaste de ce qui définit la sécurité humaine et mondiale. Les gouvernements du Nord comme du Sud doivent élargir leur façon de penser et leurs politiques afin d'englober une appréciation de la sécurité qui transcende la sécurité des Etats.

H *Merci beaucoup. Nous vous adressons tous nos vœux de réussite pour vos multiples initiatives.*

1. Pour un complément d'information sur cette Initiative pour une mondialisation éthique, veuillez consulter le site www.eginitiative.org
2. Voir www.gcim.org/fr/

Les éleveurs tanzaniens doivent faire face à de nouveaux dispositifs de contrôle

La récente sécheresse qui a dévasté les cheptels en Afrique de l'Est n'est pas le seul souci des éleveurs tanzaniens. Un Président et un nouveau gouvernement ont été élus en décembre 2005 et n'ont pas tardé à clamer haut et fort que les pratiques nomades et l'usage coutumier des parcours par les pasteurs devaient cesser. Ils ont accusé les cheptels des éleveurs d'être peu productifs et leur reprochent d'être à l'origine de la dégradation généralisée des parcours et des ressources en eau. Certes, depuis quelque temps déjà, le nouveau gouvernement fait preuve d'un regain de zèle et d'énergie pour concrétiser sa vision immédiate et explicite prônant une réorientation de la gestion coutumière des parcours et des systèmes de production d'élevage pour en faire un régime réglementé et commercialisé. Un ancien pasteur, en entendant le discours victorieux de son député, qui se trouve être aussi le nouveau Premier Ministre, s'est lamenté : " nous sommes fichus ".

Mais le pasteur n'a peut-être pas lieu d'être aussi pessimiste dans sa lecture de la situation. En Nord-Tanzanie, les éleveurs s'unissent et se mobilisent dans des efforts de plaidoyer de plus en plus sophistiqués. Un développement remarquable est intervenu l'an dernier lorsque deux grands réseaux d'ONG de pasteurs et de chasseurs-cueilleurs ont travaillé ensemble pour influencer l'orientation d'une nouvelle politique nationale d'élevage. L'initiative de

plaidoyer a été déclenchée lorsque des représentants des éleveurs eurent vent d'une dernière consultation gouvernementale avec le secteur privé en avril 2005 afin de peaufiner la nouvelle politique d'élevage ; ils débarquèrent alors que la réunion battait son plein. Réalisant alors que l'avant-projet était loin d'être idéal du point de vue du soutien des moyens de subsistance et des systèmes de production des éleveurs, un groupe d'action pastorale fut choisi à la hâte et les organisations pastorales lui confièrent la mission d'élaborer un projet de politique qui soit favorable aux intérêts des éleveurs. Il fut demandé au ministre de l'Elevage alors en fonction d'accepter une soumission du groupe d'action, ce qu'il fit malgré le stade avancé de la procédure d'élaboration de la politique.

La proposition technique énonce les principales préoccupations et recommandations pour la politique d'élevage qui sont axées sur un meilleur soutien des moyens de subsistance des éleveurs, de leurs systèmes de gestion des troupeaux et des parcours (voir encadré). Bon nombre d'ONG de pasteurs sont très perturbées de voir que le gouvernement est ouvertement en faveur de la privatisation des parcours et résolument décidé à commercialiser la production d'élevage en conformité avec son désir de se battre sur les marchés mondiaux. La proposition technique tenait compte de ces préoccupations en préconisant que les systèmes coutumiers de

gestion des parcours servent de base à la future production d'élevage dans les parcours tanzaniens. Il était argué que si les systèmes coutumiers de gestion des parcours étaient certes l'objet de pressions et assaillis par maints défis, ils constituaient l'approche la mieux adaptée à la gestion des parcours. Mais pour une telle vision, ils devaient toutefois bénéficier de l'appui du gouvernement en faveur d'une gestion décentralisée et évolutive des parcours par les pasteurs qui puisse intégrer mobilité, meilleurs services vétérinaires et renforcement de l'accès au marché.

La proposition technique du groupe d'action était appuyée par 130 personnes représentant 48 associations communautaires et ONG favorables aux pasteurs, aux chasseurs-cueilleurs et autres. Depuis la remise de la proposition au ministre et à son équipe en septembre 2005, aucun autre projet de politique n'a été rendu public. Au lieu de cela, des représentants des éleveurs ont été invités par le ministère en janvier 2006 à s'entretenir de la Loi de soutien de la politique d'élevage – le projet de loi sur la gestion des parcours. Toutefois, ils n'ont pas eu le droit de consulter un avant-projet. On sait déjà que le projet prévoit un mécanisme permettant au gouvernement de s'emparer de certaines portions des terres villageoises pour en faire des aires de gestion des parcours, directement contrôlées par le gouvernement. Cette mesure du projet et d'autres qui restreignent la mobilité sur les parcours sont en directe opposition avec les besoins des pasteurs et avec leurs



Réunion avec le nouveau député de Ngorongoro pour débattre de la gestion des terres et des ressources naturelles

recommandations. Donc, même si le gouvernement prétend être prêt à écouter, il est en réalité décidé à prôner la centralisation du contrôle des parcours et donc à marginaliser les systèmes pastoraux de production et de gestion des parcours et augmenter les risques de pertes de terres et de moyens de subsistance.

Cette perspective a donné un nouvel élan au groupe d'action qui appelle au renouvellement de son mandat par ses organisations membres afin de tenter de forger une coalition d'intérêt plus vaste en faveur des moyens de subsistance des éleveurs et pour garantir la sécurité des parcours dont ils dépendent.

Commentaires et amendements proposés à la Politique nationale de l'élevage en mai 2005

Domaines de préoccupation

- La politique d'élevage actuelle ne jette pas les bases d'un effort concerté pour soutenir les moyens de subsistance des éleveurs.
- Si l'amélioration de la production et de la commercialisation devrait rester un objectif important, la politique doit se concentrer davantage sur la façon d'aider les éleveurs pauvres à atteindre des niveaux de production et un accès aux marchés adéquats.
- La politique témoigne d'un étonnant manque d'appréciation des complexités des environnements en déséquilibre (les parcours semi-arides) et des systèmes pastoraux et agro-pastoraux. C'est la raison pour laquelle **on reproche à la mobilité des pasteurs d'être à l'origine de bien des problèmes du secteur de l'élevage.**
- La survenance de la sécheresse est un problème que l'on retrouve en Afrique de l'Est, en Afrique centrale et dans la Corne de l'Afrique simplement du fait de l'environnement aride/semi-aride. Pour y faire face, les pasteurs ont adopté la **mobilité comme la stratégie de subsistance la plus pérenne et la plus fiable.**
- Si l'avant-projet actuel est abordé dans la Circulaire présidentielle de 2002, il semble qu'au lieu de renforcer les systèmes de subsistance pastoraux, il prépare la promulgation d'une législation imposant un **contrôle rigoureux des mouvements des troupeaux.**
- Il est indispensable de reconnaître **la mobilité** comme un fac-

teur nécessaire à l'élevage dans les parcours afin de pouvoir élaborer des stratégies efficaces pour aider les éleveurs.

- **La perte de mobilité** serait une véritable catastrophe non seulement pour les moyens de subsistance pastoraux mais aussi pour la totalité de l'écosystème pastoral y compris la faune et les revenus qu'il génère par le biais du photo-tourisme et de la chasse.
- Les **mouvements du bétail** peuvent soulever des problèmes de transmission de maladies et accroître les conflits fonciers avec d'autres utilisateurs des terres. Mais ces problèmes peuvent être surmontés grâce à des processus de soutien et de résolution des conflits appropriés, qui doivent être appuyés au niveau local, être ancrés dans des institutions coutumières et gouvernementales et déboucher sur des solutions équitables pour tous les utilisateurs de ressources.

Que peut-on faire ?

- **Le gouvernement devrait épauler l'élaboration d'approches de gestion participatives et adaptatives au niveau local,** basées sur une mobilité gérée localement pour préserver l'intégrité des parcours, la santé du cheptel et de meilleurs moyens de subsistance. Pour y parvenir, il faut s'appuyer le plus possible sur les institutions coutumières qui régissent les systèmes de gestion des parcours.
- **Les avantages de la mobilité** (moyens de subsistance fiables et durables) doivent être jugés par rapport aux inconvénients et à leurs coûts (maladies et conflits fonciers).

Source : Groupe d'action pour la politique de l'élevage

L'immatriculation foncière peut-elle être propice aux plus pauvres ?

Tandis que les terres se raréfient dans de nombreuses régions d'Afrique et que la concurrence croissante pour cette précieuse ressource engendre des conflits entre les groupes mais aussi au sein même de ceux-ci, nombreux sont les petits exploitants et les groupes à faible revenu qui explorent différents mécanismes pour sécuriser leurs droits fonciers. Il existe une documentation informelle de plus en plus importante de la propriété et des transactions foncières dans de nombreuses régions. Cela peut se faire sous forme de contrats écrits, de la signature d'accords devant témoin, ou d'une action collective locale, souvent axée autour de la gestion des terres en propriété collective. Toutefois, ces documents et processus officieux n'ont généralement pas valeur juridique et peuvent aisément être contestés. Il est donc nécessaire que les gouvernements d'Afrique et d'ailleurs réagissent aux besoins de sécurité foncière des exploitants locaux et soutiennent les efforts entrepris par ces utilisateurs pour sécuriser leur accès aux droits fonciers.

S'il est possible d'avoir recours à un vaste éventail d'options afin d'améliorer la sécurité foncière, pendant fort longtemps les gouvernements et les agences de développement ont considéré l'immatriculation foncière comme leur principal outil stratégique. Toutefois, si l'on peut espérer qu'en théorie, l'immatriculation

foncière aide les groupes les plus pauvres à sécuriser leur accès aux terres, dans la pratique elle a souvent servi de prétexte à la redistribution des actifs au profit des plus riches et des mieux informés. De fait, bon nombre de programmes d'immatriculation en Afrique ont permis à ceux qui disposaient de plus de contacts, d'informations et de ressources d'immatriculer des terres sous leurs noms, aux dépens des prétendants plus pauvres. Là où l'inscription au cadastre s'accompagne d'un coût important, aussi bien en termes d'argent qu'en termes de temps, les petits exploitants risquent fort de perdre leurs droits aux terres. En outre, l'immatriculation tend à pénaliser les titulaires de droits fonciers secondaires, tels que les femmes et les éleveurs, car bien souvent ces droits n'apparaissent pas au cadastre, de sorte qu'ils se trouvent en fait expropriés. Mais est-ce inévitable ? Des dispositions peuvent-elles être prises pour réellement permettre de rendre la situation plus équitable entre plus pauvres et plus nantis lorsqu'il s'agit de faire immatriculer leurs droits fonciers ?

L'expérimentation qui se poursuit actuellement dans plusieurs pays d'Afrique concernant la conception de nouvelles approches en matière de sécurisation foncière pourrait apporter de nouvelles perspectives pour répondre à ces questions. En Ethiopie, par exemple, des systèmes novateurs d'inscription au cadastre ont été

conçus et des programmes pilotes ont été lancés dans plusieurs états. Au Ghana, un ambitieux Programme d'administration foncière a commencé qui a choisi de réaliser l'essentiel de ses travaux par le biais de Secrétariats fonciers coutumiers. Au Mozambique, la Loi foncière de 1997 est en application ; il s'agit d'une loi qui a été reconnue à l'échelle internationale comme faisant preuve d'une approche favorable aux pauvres. Quelles leçons pouvons-nous tirer de cette expérience afin d'éclairer les politiques et les pratiques pour les interventions futures en matière d'immatriculation foncière en Afrique ?

Ce sont là les enjeux clés examinés par un projet de recherche coordonné par l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED) en association avec l'Université de Mekelle et SOS Sahel en Ethiopie, l'Institut des Etudes africaines de l'Université du Ghana, et le Groupe sur les Etudes foncières de l'Université Eduardo Mondlane au Mozambique. Le projet a duré quatre ans et a pris fin en décembre 2005.

Les recherches ont révélé que les conséquences de l'immatriculation foncière ne sont pas nécessairement adverses aux pauvres. Les retombées distributives de l'immatriculation des terres dépen-



Réunion villageoise au Tigray, Ethiopie

© Wray Witten

dent plutôt du processus d'immatriculation et des institutions chargées de sa gestion. Dans l'état éthiopien de Tigray, par exemple, le processus a été géré par le "tabia", le plus bas échelon des autorités locales. Un processus de consultation locale intervient avant l'immatriculation. Les droits d'enregistrement sont généralement très bas, la technologie est très simple et la langue utilisée aisément comprise par la plupart des utilisateurs fonciers ruraux. On obtient ainsi un processus transparent et accessible à la plupart des utilisateurs fonciers.

Au Ghana, en revanche, le système d'enregistrement des transactions foncières (*deeds registration*) qui permet aux détenteurs de droits de faire immatriculer les transactions foncières n'a que très peu touché les terres rurales. La langue utilisée dans le processus d'immatriculation est l'anglais, qui est certes la langue officielle mais n'est guère parlé dans les communautés rurales. Les taxes d'enregistrement sont généralement élevées et le processus est laborieux et complexe. Pour enregistrer une transaction, les agriculteurs sont obligés de se rendre dans le chef-lieu de la région, ce qui implique des coûts de transport et de transaction importants. De ce fait, si les agriculteurs ont de plus en plus souvent recours à des documents écrits



pour sécuriser leurs transactions, très peu prennent la peine de faire enregistrer ces documents au bureau du cadastre. D'un autre côté, l'enregistrement des transactions foncières est souvent utilisé par les sociétés désireuses d'acquiescer des droits sur des terres – notamment des intérêts miniers, forestiers ou agro-alimentaires. En d'autres termes, si le système semble tenir compte des besoins des grandes et moyennes entreprises, il ne répond pas aux besoins des petits exploitants.

Toutefois, il peut exister des compromis entre l'accessibilité du processus et l'utilité de ses résultats. Dans le Tigray, par exemple, le fait de rendre le processus accessible et bon marché implique l'utilisation d'une technologie simple qui ne permet pas de documenter avec précision la taille, le périmètre et la situation géographique exacte des parcelles. Cela signifie que l'immatriculation ne contribue guère à la résolution des conflits fonciers, qui sont relativement fréquents dans la région.

L'immatriculation foncière au niveau communautaire peut également s'avérer une façon bon marché d'assurer une sécurité foncière satisfaisante, à condition toutefois que les membres de la communauté jouissent de droits non contestables sur leurs parcelles. Au Mozambique, par exemple, bien que toutes les terres appartiennent à l'État, les communautés peuvent faire immatriculer un intérêt collectif à long terme et gérer des droits fonciers en vertu des coutumes ou autres pratiques locales.

Les résultats du projet de recherche montrent que les systèmes d'immatriculation au cadastre peuvent être conçus de manière à

éviter le risque de préjudice envers les groupes plus pauvres ou marginalisés.

Les résultats de cette recherche arrivent à point nommé. Une "Commission de haut niveau sur l'habilitation juridique des pauvres" (*High Level Commission on Legal Empowerment of the Poor*) a récemment été créée, dotée d'un secrétariat paritaire indépendant assuré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Commission économique de l'ONU pour l'Europe (UNECE). La Commission entend rendre les droits de propriété accessibles à tous, notamment les pauvres et les groupes marginalisés et, ce faisant, contribuer à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Comme l'expérience montre que l'officialisation des droits de propriété par l'obtention de titres individuels peut avoir des conséquences négatives pour les pauvres (notamment les femmes et ceux qui dépendent de droits secondaires sur les terres), il est important de concevoir des institutions et des processus appropriés accessibles aux plus pauvres, de baser les recommandations sur des résultats empiriques obtenus dans différents contextes et d'éviter les solutions universelles trop simplistes. Ce sont là des défis complexes. Les résultats de ce projet de recherche aideront peut-être la Commission à y répondre.

Pour télécharger les rapports de recherche nés de ce projet, consultez le site

www.iied.org/NR/drylands/projects/landregistration.html

Peut-on parler d'Accord de paix global au Soudan oriental ?

Si la signature d'un Accord de paix global (APG) fait naître quelque espoir, le conflit s'envenime et les tensions montent au Soudan oriental. Une étude commanditée par le International Rescue Committee décrit dans leurs grandes lignes les principales tensions qui sévissent actuellement dans la région et examine les risques et les implications d'une escalade éventuelle.

Dans le passé, les Beja et autres communautés du Soudan oriental ont su faire face à la complexité de leur écosystème local et ont été capables de se remettre des sécheresses et famines répétées. Mais la faculté de récupération de leur système de moyens de subsistance a été sensiblement affaiblie. Nombre de causes remontent à des politiques coloniales peu judicieuses maintenues après l'indépendance et qui se sont traduites par un sous-développement et une marginalisation systématique de la région. Ceci a entraîné l'émergence d'une opposition politique et donné lieu à des tensions et des confrontations armées. Si le conflit a fait relativement peu de bruit au cours des dix dernières années, la tension ne cesse à présent de monter dans de nombreux points chauds du Soudan oriental, notamment dans les centres urbains.

Parmi les principaux griefs à l'origine de ces tensions figurent un sentiment d'exclusion et de marginalisation, la volonté d'un partage équitable du pouvoir et des ressources économiques, le

sous-développement, l'absence d'un véritable processus démocratique ainsi que d'autres questions de gouvernance. Ces dernières années, des facteurs environnementaux sont encore venus aggraver des conditions socio-économiques déjà désastreuses pour les populations du Soudan oriental. De ce fait, un mécontentement de longue date a éclaté en conflit. Divers problèmes rendent la situation explosive, notamment la perte de terres coutumières du fait de l'introduction de pratiques culturelles mécanisées et l'automatisation des installations de Port-Soudan. La pauvreté endémique et des taux de mortalité et de malnutrition élevés ont engendré un sentiment de colère généralisée au sein de la communauté qui estime que la région est laissée de côté malgré sa richesse en ressources stratégiques et naturelles. Tout récemment, les retombées de la violence survenue lors de manifestations à Port-Soudan en janvier 2005 à l'issue de la signature de l'APG sont elles-mêmes devenues une source de ressentiment.

Les jeunes des centres urbains deviennent plus militants, principalement parce qu'ils manquent d'opportunités d'emploi et de moyens de subsistance. Souvent, ils estiment que le recours à la confrontation armée est la seule option qui s'offre à eux pour attirer l'attention sur leur sort. Le retrait planifié de l'A/MLS¹ des zones contrôlées par l'ADN² conformément aux dispositions de

PROGRAMMES

l'APG semble déboucher sur une stratégie militaire plus agressive de la part du Front oriental. Jusqu'ici, la perspective de négociations entre le gouvernement et l'opposition armée a su calmer les esprits chez ceux qui prônaient des solutions plus militantes. Toutefois, la méfiance généralisée envers toute initiative émanant de près ou de loin de l'administration centrale rend urgente l'instauration d'une série de mesures de confiance autour de questions critiques telles que les opportunités d'emploi en milieu urbain et les services en zones rurales. De telles initiatives doivent s'accompagner d'un effort international immédiat pour trouver une solution négociée aux causes sous-jacentes du conflit.

Malgré plus d'une décennie de conflit au Soudan oriental, la communauté internationale ne s'est quasiment pas préoccupée de chercher à comprendre les causes profondes de ces troubles et elle n'a rien fait pour tenter de rectifier la situation. L'aide internationale a été extrêmement limitée et elle s'est, pour l'essentiel, bornée à des projets de secours immédiats de petite envergure. Une assistance mieux étudiée pourrait réellement contribuer à atténuer les tensions qui sévissent dans l'est, où le conflit est étroitement lié à la marginalisation socio-économique et à des questions touchant aux moyens de subsistance. La communauté internationale pourrait ainsi aider à endiguer la crise au Soudan oriental moyennant un investissement somme toute bien modeste à ce stade. Le coût d'une crise humanitaire potentielle par la suite serait, lui, beaucoup plus élevé.

*Sara Pantuliano, Chargée de recherche
Groupe sur les politiques humanitaires, Overseas Development Institute*



© Peter Biro/International Rescue Committee

Des millions de Soudanais attendent toujours les bénéfices de l'accord de paix signé il y a un an

1. Armée/Mouvement de Libération des Soudanais 2. Alliance démocratique nationale

Des groupes parlementaires pastoraux

Quelle est la nature des groupes qui ont été créés pour représenter les pasteurs dans certains parlements d'Afrique de l'Est ? Serait-il justifié que la société civile et les donateurs travaillent avec eux ? Ce sont là certaines des questions auxquelles une équipe de l'Institut des Ressources Naturelles et du réseau PENHA, Réseau pastoral et environnemental de la Corne d'Afrique, a tenté de répondre par le biais d'un récent projet de recherche.¹ Mais nos recherches nous ont amenés à réfléchir de manière plus générale aux multiples façons d'impliquer les pasteurs dans la gouvernance, les processus plus vastes de prise de décision sur les politiques et leur mise en œuvre qui s'inscrivent au-delà de la sphère gouvernementale et sous-entendent une interaction avec la société civile.

Au Kenya et en Ouganda, des groupements volontaires sont apparus afin de rassembler des députés issus des circonscriptions pastorales, en créant des liens entre députés de différents partis et différentes régions. En Ethiopie, le Parlement lui-même a créé un Comité permanent des Affaires pastorales, qui élit ses membres parmi les députés pastoraux et non pastoraux. Depuis la fin des années 1990, ces trois groupes ont évolué en entretenant des relations mutuelles, encouragés par différentes ONG et divers projets financés par des donateurs. Les deux groupements volontaires ont essuyé des revers, au Kenya du fait d'un harcèlement par les anciennes autorités, en Ouganda en raison de la non élection de membres clés en 2001, mais tous deux fonctionnent une fois de plus.

A ce jour leurs accomplissements sont bien modestes, mais pour ce qui est de faire figurer les préoccupations pastorales à l'ordre du jour des chantiers gouvernementaux comme les Programmes stratégiques de réduction de la pauvreté ou le Plan ougandais pour la modernisation de l'agriculture, l'initiative a été laissée aux ONG et aux projets financés par les donateurs plutôt qu'aux groupes parlementaires.

Nous nous sommes interrogés sur la façon dont les ONG et les donateurs pourraient apprendre à mieux comprendre les groupes parlementaires et les aider à renforcer leurs capacités, tout en identifiant des challenges à relever par les parlementaires eux-mêmes. Nous sommes d'avis que les groupes parlementaires pastoraux méritent d'être soutenus mais qu'ils ne seront jamais qu'une stratégie parmi d'autres pour une meilleure gouvernance des pasteurs. Ceux qui s'attachent à émanciper les pasteurs ont besoin d'élaborer une gamme de stratégies complémentaires faisant intervenir les organisations communautaires, les associations de producteurs, la société civile, les chefs coutumiers et les collectivités locales décentralisées, et sachant exploiter les technologies modernes de communications ainsi que les médias.

*Pour obtenir un complément d'information, consultez la page Web du projet : www.nri.org/projects/pastoralism/parliamentary.htm
Auteurs : John Morton, John Livinstone et Mohammed Mussa.*

1. Financé par le Livestock Production Programme de DFID et par l'unité CAPE (désormais baptisée Institutions and Policy Support Team) du Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine. Les opinions exprimées ici engagent uniquement la responsabilité des auteurs.

Etablir une corrélation entre pauvreté et environnement : l'initiative PEP (Partenariat Environnement-Pauvreté)

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont des engagements de haut niveau auxquels les gouvernements ont souscrit en un effort pour réduire les niveaux mondiaux de pauvreté d'ici 2015. Il existe huit objectifs¹ et ils sont ambitieux. Comment peut-on donc faire pour garantir leur réalisation et quelles sont leurs implications pour les zones arides ?

Le Partenariat Environnement-Pauvreté (PEP) est un réseau qui tente de répondre à la première question : comment pouvons-nous réaliser les OMD ? En 2005, l'Evaluation par l'ONU des écosystèmes pour le Millénaire² déclarait que "la perte des services dérivés des écosystèmes est un obstacle important à la réalisation des OMD". Cette conclusion confirmait le besoin pressant d'intégrer l'environnement dans les efforts de réduction de la pauvreté. Il existe un lien intrinsèque entre la réduction de la pauvreté et la gestion saine de l'environnement et ce point est tout particulièrement pertinent pour les zones arides où la grande majorité des habitants dépendent directement des ressources naturelles et de l'environnement.

Le Partenariat Environnement-Pauvreté est un réseau informel d'agences d'aide bilatérales, de banques de développement, d'agences onusiennes et d'ONG qui entend se pencher sur des questions cruciales de la problématique pauvreté-environnement dans le cadre des efforts internationaux déployés pour atteindre les OMD.

Si la pauvreté et l'environnement sont liés, les solutions sont elles aussi liées. L'objectif et le message clé du PEP est de se pencher sur ces interactions par :

- un partage du savoir et des expériences ;
- l'identification de moyens et façons d'améliorer la coordination et la collaboration au niveau des pays et des politiques ; et
- l'élaboration et la mise en œuvre d'activités concertées.

Liens entre pauvreté et environnement

Les actifs environnementaux comme l'eau salubre, l'air propre, des sols fertiles, et autres services environnementaux sont beaucoup plus importants dans les pays pauvres. Bien gérés, ces actifs environnementaux peuvent être les fondations d'une croissance économique favorable aux pauvres.

Une bonne gouvernance est un atout primordial pour faire en sorte que les pauvres ne soient pas exclus des actifs environnementaux en évitant l'abus des actifs accessibles à tous.

Dans nombre de pays du Sahel, des opportunités se créent pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles. La décentralisation, l'établissement de structures gouvernementales locales et le transfert de l'autorité et de la responsabilité de la gestion des ressources naturelles au niveau local font que les communautés peuvent mieux se faire entendre dans les prises de décisions qui affectent leur vie quotidienne. D'un autre côté, les institutions étatiques des pays en développement ont bien souvent des pouvoirs, des capacités, des incitations et autres plutôt limités pour assurer une utilisation durable de l'environnement et pour garantir et protéger l'accès des pauvres aux actifs environnementaux. Cela débouche sur une très grande précarité de la fourniture de services publics environnementaux sur une base durable (Bass *et al.*, 2005).

Qu'a donc accompli le PEP ?

Le PEP estime que les huit OMD devraient être abordés comme un tout – un cadre solide à trois dimensions. A ce jour, il a passé en revue les rapports d'avancement de plus de 100 pays sur les OMD, évalué les preuves disponibles et consulté une foule d'organisa-

Objectif du Millénaire pour le Développement no.7 : assurer un environnement durable

- Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales ; inverser la tendance à la déperdition de ressources environnementales.
- Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à de l'eau potable.
- Réussir à améliorer sensiblement, d'ici 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

tions et d'individus.³ Cet examen a révélé un paradoxe. D'un côté, les dimensions environnementales de la pauvreté sont très évidentes dans la plupart des pays en développement. De l'autre, les opportunités et les besoins environnementaux sont mal intégrés dans la plupart des efforts de réduction de la pauvreté. L'étude du PEP identifie trois leçons générales :

- les pauvres se soucient de la qualité environnementale de la croissance ;
- la gestion environnementale ne peut pas être traitée isolément des autres considérations de développement ; et
- les pauvres doivent être perçus comme faisant partie de la solution et non comme contribuant au problème.

L'étude a également identifié quatre domaines prioritaires de changement : **amélioration de la gouvernance, optimisation des actifs des pauvres, amélioration de la qualité de la croissance, et réforme des politiques internationales et de celles des pays industrialisés.** Il convient d'accorder une attention particulière au niveau local où une action efficace peut être pilotée par les institutions locales. L'accent doit être mis sur des stratégies de développement locales et nationales qui intègrent tous les OMD

PROGRAMMES

et renferment des cibles et des plans de mise en œuvre localement pertinents. Des changements radicaux de la gouvernance veilleront à ce que les pauvres profitent de cette action.

Investir dans une gestion saine et équitable de l'environnement produit des bénéfices économiques et sociaux importants pour les pays en développement. Il faut élaborer des instruments qui encouragent l'investissement dans la productivité d'actifs environnementaux propices aux pauvres et des incitations afin d'encourager les investisseurs commerciaux et les organisations à but non lucratif à investir.

Le principal défi est de veiller à la prise en compte et à l'action de la part des autorités politiques, financières et de planification. Les agences de coopération au développement ont besoin des ressources et des instruments qui appuient ce genre d'approche de "bas en haut". Elles devraient envisager des budgets d'aide supérieurs et en consacrer une portion à résoudre les défis pauvreté-environnement.

Le PEP reconnaît qu'il faut un solide leadership pour associer réduction de la pauvreté et gestion de l'environnement. Les chefs

politiques et les décideurs sauront-ils relever le défi ? Enfin et surtout, l'initiative a besoin d'agir comme catalyseur pour transformer l'**engagement en action**.

Pour en savoir plus :

Bass S., Reid H., Satterthwaite D. et Steele P. 2005. *Reducing Poverty and Sustaining the Environment: The Politics of Local Engagement*. Londres : Earthscan.

DFID, DG Développement de la Commission européenne, PNUD et Banque mondiale. 2002. *Linking Poverty Reduction and Environmental Management*. Washington DC : Banque mondiale.

Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire. 2005.
www.millenniumassessment.org

PNUD, PNUE, IIED, UICN et WRI. 2005. Environment for the MDGs – *Making the case to the 2005 World Summit*. Préparé au nom du Partenariat Environnement-Pauvreté (Projet).

1. Pour en savoir plus, consulter www.un.org/french/millenniumgoals

2. Voir le No. 48 du bulletin *Haramata* (juillet 2005) pour un résumé du Rapport d'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire sur la désertification. L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (EM) est un programme de travail international qui rassemble des connaissances scientifiques sur les causes et les conséquences de la transformation des écosystèmes (du fait des changements climatiques) pour le bien-être humain et les options possibles pour réagir à ces changements.

3. Ces études peuvent être obtenues séparément : étude économique de l'UICN (www.iucn.org/themes/economics/) Etude de l'évaluation/des indicateurs du WRI ; Enquête auprès des parties prenantes du LEAD ; Examen des rapports nationaux d'avancement sur les OMD par le PNUD (www.undp.org/fssd/docs/mdg7countrep-summ.doc)

Expropriations foncières au nom de l'oléoduc Tchad-Cameroun

L'oléoduc Tchad-Cameroun est le plus gros investissement étranger en Afrique sub-saharienne. Il porte sur le développement de champs pétrolifères dans la région de Doba au Tchad et sur la construction et l'exploitation d'un oléoduc de 1070 km de long pour transporter le pétrole jusqu'au port camerounais de Kribi, sur la côte Atlantique. Les négociations concernant le projet ont débuté à la fin des années 1980, lorsque le gouvernement tchadien a octroyé un permis de prospection pétrolière aux alentours de Doba. En 2003, l'oléoduc était achevé. Ces dernières années, le projet a suscité un vif intérêt de la part d'organisations de protection de l'environnement et des droits de l'homme, ce qui a débouché sur plusieurs initiatives exprimant des réserves quant à la mise en œuvre du projet – y compris le rapport *Contracting out of human rights*, publié par Amnesty International en septembre 2005, et deux demandes d'enquête soumises au Panel d'inspection de la Banque mondiale.¹

Le projet illustre les efforts entrepris pour diversifier les sources d'approvisionnements énergétiques en s'écartant de l'épineuse région du Moyen-Orient – efforts qui ont engendré un regain d'intérêt à l'égard des opérations pétrolières en Afrique sub-saharienne. Cela démontre aussi que les institutions financières internationales ont la conviction que les investissements étrangers

et prêts consentis par la Banque mondiale aux secteurs miniers et pétroliers peuvent contribuer à une réduction de la pauvreté et promouvoir le développement durable dans les pays riches en ressources. L'évaluation de l'impact de ce projet permettra de juger sur le terrain du bien-fondé de cette conviction, en n'oubliant pas de se demander dans quelle mesure les terres et autres actifs ayant été saisis au nom du projet ont fait l'objet d'une compensation adéquate en faveur des communautés locales.

La construction d'infrastructures à cette échelle a entraîné des expropriations permanentes et des pertes temporaires d'accès aux terres. Dans ce dernier cas, les utilisateurs des ressources locales vont récupérer leur droit d'accès aux terres à l'issue des travaux de construction, sous réserve des restrictions imposées sur l'utilisation des terres (par ex. la plantation d'arbres).

Aux termes de la législation nationale du Tchad et du Cameroun, toutes les terres appartiennent à l'Etat, à l'exception des terres immatriculées, qui sont entre des mains privées. L'immatriculation dans les zones rurales est rare et concerne principalement de grands domaines privés. La plupart des habitants des zones rurales gagnent accès au foncier par le biais du droit coutumier. Celui-ci met en valeur les droits collectifs plutôt que les droits particuliers et ne reconnaît que les droits d'occupation des

Encadré 1. Mise en place du projet

Le projet d'oléoduc Tchad-Cameroun est dirigé par un consortium international regroupant ExxonMobil, Petronas et Chevron et il est mis en œuvre par deux joint ventures établies l'une au Tchad (TOTCO) et l'autre au Cameroun (COTCO). Bien que le soutien financier de la Banque mondiale n'ait représenté qu'une très modeste part du coût du projet, sa participation a été décisive pour l'obtention de fonds supplémentaires auprès du secteur privé en raison de la "garantie" du risque politique que représentait la participation de la Banque.

La participation de la Banque mondiale a donné lieu à l'adoption d'une législation novatrice : la Loi de 1998 sur la gestion des revenus pétroliers au Tchad entend veiller à ce que les revenus pétroliers contribuent à la réduction de la pauvreté. Elle prévoit que l'essentiel des revenus soient alloués à des secteurs prioritaires comme la santé, l'éducation et les infrastructures et la dotation de 10 % des revenus à une "Caisse pour les générations futures", destinée à des projets visant le soutien des moyens de subsistance une fois les réserves pétrolières épuisées (ce qui devrait se produire d'ici quelques dizaines d'années). Cette législation est supervisée par un comité, au sein duquel siègent des représentants des organisations de la société civile. Toutefois, le bon fonctionnement du comité a été semé d'embûches. A l'heure où le bulletin Haramata passait sous presse, le parlement tchadien venait de promulguer un amendement à la Loi de 1998, ajoutant les activités liées à la sécurité aux secteurs prioritaires et abolissant la Caisse pour les générations futures.

La participation de la Banque mondiale a également entraîné la création d'un Groupe international consultatif indépendant pour conseiller la Banque mondiale et les gouvernements du Tchad et du Cameroun sur les questions de développement soulevées par la mise en œuvre du projet.

sols. La législation du Tchad et du Cameroun n'indemnise pas pour l'expropriation des terres, mais plutôt pour la perte des améliorations apportées aux terres – à savoir les cultures, les points d'eau, les clôtures et les habitations. On se heurte donc au problème de savoir comment indemniser les droits fonciers collectifs et ne constituant pas une pleine propriété dûment documentée.

Dans la pratique, le projet a mis en place toute une gamme de mécanismes de compensation : compensation individuelle ou collective, en espèces ou en nature, versée aux titulaires de droits dans un rayon de 2 km de l'oléoduc ; dédommagement "supplétif" versé par COTCO et TOTCO pour occupation temporaire et/ou endommagement des terres en dehors du droit de passage ; indemnisation communautaire, versée aux communautés ayant subi une perte de terres (même au-delà d'un rayon de 2 km), et en principe soutien participatif à des micro-projets pour la fourniture de points d'eau, d'écoles, de cliniques ou d'autres infrastructures ; et une indemnisation régionale, impliquant elle aussi le financement de projets de développement dans les zones touchées par l'oléoduc. Les ONG locales et internationales ont mis en œuvre des projets de développement dans le cadre du régime d'indemnisation communautaire.

Plusieurs organisations de la société civile ont exprimé des réticences quant à l'équité et la transparence du processus d'expropriation et d'indemnisation. Ces questions ont été soulevées dans les demandes d'enquête soumises au Panel d'inspection de la Banque mondiale, qui arguaient que le projet avait violé la Directive opérationnelle OD 4.30 de la Banque mondiale relative à la réinstallation involontaire et l'indemnisation. Cette politique exige qu'une indemnisation adéquate soit versée avant la mise en œuvre du projet en cas de pertes de ressources ; et la couverture des droits fonciers non inscrits au cadastre sur la base de "mécanismes d'attribution qui sont reconnus localement". Le panel a statué que la Banque mondiale avait respecté cette directive.

Les préoccupations relatives aux expropriations foncières n'ont pas disparu pour autant. Les retards dans l'octroi de solutions réparatrices ont été documentés – par ex. en ce qui concerne la construction de récifs artificiels pour compenser la perte de ressources halieutiques offshore pour les communautés piscicoles de Kribi. Il y a également eu des retards documentés injustifiés dans la restitution des terres temporairement occupées lors de la phase de construction. En 2005, le Groupe international consultatif créé par le projet a appelé le consortium à restaurer rapidement toute terre n'étant plus requise pour la construction du projet ou la production et à la restituer aux résidents de la zone.

Une question clé concerne aussi l'aptitude des utilisateurs fonciers à porter plainte sur la manière dont la mise en œuvre du projet affecte leurs intérêts. Le projet a mis en place une procédure d'arbitrage spéciale qui a été jugée adéquate par les deux panels d'inspection de la Banque mondiale. Pourtant, le rapport d'Amnesty International recense plusieurs problèmes. Tout d'abord, la procédure ne s'applique qu'à la construction



© Jacob Silberberg / Panos Pictures

Torche fonctionnant en permanence sur un site pétrolier d'Exxon Mobil, près de villages dans le sud du Tchad

PROGRAMMES

de l'oléoduc. Les autres pertes doivent faire l'objet d'une plainte auprès des tribunaux locaux. Ceci suppose l'existence d'un organe judiciaire impartial capable de gérer ces types de revendications. Or on reproche aux tribunaux locaux d'être souvent inaccessibles aux pauvres des zones rurales et inefficaces dans l'octroi de réparations. Deuxièmement, lorsque la procédure d'arbitrage est effectivement applicable, les plaintes sont adressées à des agents de liaison qui travaillent pour le consortium, qui décide ensuite s'il accepte ou rejette la plainte et quelle mesure prendre. Si la plainte est rejetée, le plaignant n'a aucune procédure d'appel auprès d'un organe indépendant. Et si une indemnisation est octroyée, il n'est prévu aucun mécanisme pour garantir la bonne exécution de la décision. Face à une telle situation, les particuliers comme les groupes peuvent se trouver privés des terres dont ils dépendent sans le moindre recours juridique.

Cette situation semble porter tort à tout le monde. D'un côté, les usagers des ressources locales peuvent perdre leurs moyens de subsistance sans indemnisation suffisante, ce qui peut entraîner un cycle de pauvreté et d'exclusion sociale. De l'autre, dans un projet d'investissement de cette nature, une indemnisation adéquate en cas d'expropriation constitue un coût relativement mineur pour les investisseurs qui peut toutefois engendrer des

bénéfices non négligeables, comme un climat d'investissement moins tendu.

Cette situation qui ne fait que des perdants traduit des lacunes dans la conception de ce type de projet. Le plus souvent, les conditions d'exécution de ces projets sont négociées à l'abri de l'examen du public, et les communautés locales touchées par le projet d'investissement n'ont trop souvent aucun mot à dire dans la négociation et la mise en œuvre des règles régissant le projet. Si certaines des modalités contractuelles ayant trait au projet d'oléoduc ont bien été publiées au journal officiel, cela ne saurait constituer un mécanisme qui promeut la transparence et la participation et ne touche pas les populations rurales ; en outre, la publication intervient à un stade où les décisions cruciales ont déjà été faites. Cette situation part du principe que les projets d'investissement de ce type sont essentiellement des entreprises commerciales. Or, ils peuvent avoir des répercussions cruciales pour les usagers fonciers locaux et il est donc indispensable qu'ils soient correctement négociés avec un vaste éventail d'intervenants dès leur phase de définition et de conception.



1. Ce Panel est un mécanisme indépendant établi en 1993 par le Conseil d'administration de la Banque pour permettre à au moins deux individus qui estiment que leurs intérêts pourraient être lésés par des projets financés par la Banque mondiale de demander une inspection afin d'évaluer leurs revendications. Si le Conseil approuve la demande, le Panel ouvre une enquête sur les questions soulevées et rend compte au Conseil).

Défis pastoraux en Ethiopie

L'an dernier, l'Ethiopie a accueilli deux rassemblements de pasteurs. Le premier marquait la Journée nationale du Pastoralisme en Ethiopie et était organisé par le Forum pastoral d'Ethiopie. L'autre était le premier rassemblement véritablement mondial de pasteurs, organisé à Turbi, Sud-Omo, sous l'égide de l'Initiative des Communications Pastorales.

Les pasteurs du monde entier sont résolument décidés à garantir l'avenir durable du nomadisme pastoral dans les zones arides et les parcours. Ils se heurtent à des défis communs : le fait que les décideurs ne reconnaissent pas l'efficacité des systèmes d'élevage itinérants ; le mythe obstiné selon lequel les systèmes de production des pasteurs nomades seraient responsables de la dégradation des parcours (alors qu'en réalité la détérioration environnementale des parcours est plus fréquemment associée aux établissements humains et à la présence de points d'eau) ; des pouvoirs publics peu disposés à financer des services nomades (et au lieu de cela, une concentration des investissements concernant les parcours dans les infrastructures et la fourniture de services au niveau des centres commerciaux et les bourgades) ; et la menace que posent les petits exploitants agricoles pour l'avenir des parcours. Ces défis s'allient pour mener la vie dure aux communautés d'éleveurs, réduire la mobilité et miner les moyens d'existence pastoraux.

Tous ceux qui sont impliqués dans le développement pastoral

durable reconnaissent qu'il faut faire beaucoup plus pour plaider comme il se doit la cause économique du pastoralisme, en particulier reconnaître la contribution des pasteurs aux économies nationales et régionales. En Ethiopie, les économistes suggèrent que la production pastorale représente près de 20 % du PIB national.

Les pasteurs éthiopiens occupent 60 % de la superficie du pays, y compris une bonne partie voire la totalité des Etats d' Afar, de Somali, d'Oromiya et des Régions des peuples, des nationalités et des nations du sud. Les zones de bas-fonds sont toutefois relativement peu peuplées de sorte que 29 communautés pastorales constituent moins de 15 % de la population de l'Ethiopie estimée à 77 millions.

S'ils sont relativement peu nombreux, les pasteurs ont plus que doublé au cours des 40 dernières années. Habitant les mêmes parcours, les foyers pastoraux d'aujourd'hui exploitent de plus petits troupeaux que leurs ancêtres et par conséquent le nombre de foyers éthiopiens qui dépendent totalement de l'élevage de nos jours est moindre – ils sont de plus en plus nombreux à pratiquer une agriculture pluviale, un petit négoce ou une autre forme d'activité économique pour suppléer à leur revenu et réduire la vulnérabilité du ménage. Les pasteurs éthiopiens sont donc plus dépendants que leurs ancêtres des marchés et de l'économie monétaire et par conséquent, ils sont plus vulnérables aux fluctuations du

marché, notamment la flambée des cours des céréales et la baisse des prix des produits de l'élevage.

Initiative des moyens de subsistance pastoraux

En octobre 2005, l'USAID a lancé son Initiative sur les moyens de subsistance pastoraux (*Pastoral Livelihoods Initiative* – PLI), qui a pour but d'améliorer les conditions de vie des pasteurs vulnérables qui vivent dans trois des régions de bas-fonds de l'Éthiopie : Afar, Somali et Oromiya. L'initiative sera déployée par un consortium d'ONG s'engageant à travailler en étroite collaboration avec des chefs pastoraux coutumiers, des administrateurs de district et du personnel technique pour **protéger**, **améliorer** et **transformer** les moyens de subsistance pastoraux, grâce à de meilleurs services et pratiques à l'intention du secteur de l'élevage.

Le programme comporte quatre volets pivots :

1. La productivité des parcsours.
2. Les systèmes pastoraux d'alerte précoce.
3. La commercialisation des produits de l'élevage.
4. L'harmonisation politique et technique.

Dans le cadre des deux premiers volets, les membres de l'Alliance Save the Children et d'autres organisations ont mis en œuvre un Projet de gestion des cycles de sécheresse. Depuis le lancement de cette initiative, la partie sud des États de Somali et d'Oromiya a été frappée par la sécheresse. Les fonds disponibles grâce au PLI ont

permis d'engager une réponse rapide, ce qui a aidé les autorités régionales à vacciner les bovins, ovins et caprins ; à réparer les trous de forage et les puits peu profonds ; à organiser (avec le concours du Département de la commercialisation des produits de la pêche et de l'élevage du ministère de l'Agriculture) des salons de l'élevage et des tournées pour encourager les négociants à acheter des bêtes en butte à la sécheresse ; et à créer deux troupeaux "reproducteurs maîtres" au sein desquels 2 000 vaches, brebis et chèvres bénéficient de suppléments alimentaires afin de survivre au stress hydrique.

Les autorités régionales éthiopiennes reconnaissent que les pasteurs comptent parmi les communautés les plus vulnérables et historiquement marginalisées d'Éthiopie. Ce sont surtout les femmes pasteurs qui ont fait les frais de ce processus de marginalisation en raison d'un piètre accès aux soins de santé, à l'éducation et au développement économique, bien qu'elles soient en réalité la "main-d'œuvre cachée" de la production pastorale. Le projet de gestion des cycles de sécheresse veillera à ce que les femmes pasteurs soient incitées comme il se doit à participer pleinement à la prise de décision à tous les niveaux. Pour commencer, des femmes ont été recrutées afin d'être formées aux fonctions d'agents sanitaires communautaires. Les membres de l'Alliance Save the Children élaborent également une approche axée sur les enfants pour améliorer la qualité de vie des futures générations d'enfants pastoraux.

Adrian Cullis, SCIUS

Pour obtenir un complément d'information, contactez l'Alliance Save the Children.

S'informer en images grâce à "Des bulles sur les marchés agricoles" !

C'est là le titre d'une bande dessinée publiée par le GRAD (Groupe de Réalisations et d'Animations pour le Développement) fin 2005. A travers quatre histoires illustrées, les auteurs nous expliquent la souveraineté alimentaire et exposent les revers de la mondialisation et de la libéralisation des marchés. Depuis l'importation massive de poulets congelés au Cameroun aux difficultés affectant les petits producteurs de lait en Suisse, en passant par la lutte d'un paysan coréen pour dénoncer la menace de la mondialisation sur les petits exploitants, ce livre montre avec brio que les acteurs de l'agriculture familiale sont confrontés aux mêmes défis de par le monde.

Conçu pour expliquer la souveraineté alimentaire à des jeunes, cet ouvrage est aussi pourvu d'un lexique et de fiches pédagogiques expliquant plus en détail les thèmes abordés dans la BD. Vous y trouverez ainsi non seulement des données statistiques, mais également des exercices et activités invitant à la réflexion... et à l'action !

Un livre attrayant et intéressant – à lire sans limite d'âge !

Pour davantage d'informations sur cette BD et comment vous la procurer, veuillez consulter www.globenet.org/grad/html/bdsouverainete.htm ou contacter le GRAD à grad.fr@grad-france.org



HARAMATA

est publié par l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED)
3 Endsleigh Street, Londres WC1H 0DD, R.U.
Tél : +44 207 388 2117 Fax : +44 207 388 2826
Email : drylands@iied.org www.iied.org

Comité éditorial : Ced Hesse, Marie Jaecy, Lorenzo Cotula, Nicole Kenton, Christèle Riou, Su Fei Tan

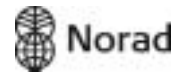
Traduction : Tradwise Plus Ltd.

Production : Eileen Higgins email : eileen@eh-design.co.uk

Impression : Russell Press, Nottingham

Haramata est reconnaissant du soutien financier des Ministères danois et norvégien des affaires étrangères.

L'IIED est un institut de recherche sur les politiques qui œuvre en faveur d'un développement durable et équitable. Avec divers partenaires et collaborateurs, l'IIED se concentre sur cinq domaines clés : Changement climatique, Etablissements humains, Ressources naturelles, Marchés durables et Gouvernance.



ISSN 0964-6973

IIED est une association à but non lucratif,

N° d'enregistrement 800066

Zoom sur les nouveaux Dossiers

Accès à la terre et sécurisation des nouveaux acteurs autour du lac Bazèga (Burkina Faso)

Dossier 138

Au Burkina Faso, de nouveaux types d'agriculteurs appelés "nouveaux acteurs" s'approprient les terres rurales non aménagées, notamment les bas-fonds fertiles. Chargés de moderniser l'agriculture à partir de l'agrobusiness avec le soutien politique des pouvoirs publics, ces nouveaux acteurs sont très souvent des agents en activité ou à la retraite, des commerçants et des hommes politiques des principaux centres urbains et des ruraux (peu nombreux) ayant fait fortune dans l'élevage ou le commerce. Le choix stratégique des pouvoirs publics d'associer ces nouveaux acteurs au premier plan des rapports à la terre rurale leur évite une prise directe, et même "controversée" comme par le passé, avec les règles coutumières de gestion foncière. Cette option offre, à travers de nouvelles mises en relation des régimes fonciers moderne et coutumier, des champs de rapports renouvelés entre citadins et ruraux, entre agriculture moderne et traditionnelle. Cette étude observe ces rapports autour du lac Bazèga, au centre-sud du Burkina Faso.

Droits fonciers et accès à l'eau au Sahel. Défis et perspectives pour l'agriculture et l'élevage

Dossier 139

Cette étude entend appuyer un processus de débat politique et d'échange d'expériences sur la nature de l'interface entre les droits à l'eau et le foncier au Sahel. Ce processus va impliquer tout un éventail d'acteurs qui cherchent à améliorer l'accès à l'eau, et se penchera sur des façons pratiques de tenir compte des enjeux fonciers dans les programmes hydrauliques. L'étude se concentre sur l'irrigation et l'hydraulique pastorale, et explore également

certaines questions clés concernant les liens entre les droits à l'eau, au foncier et aux autres ressources naturelles dans le contexte des zones humides. Sa portée géographique couvre le Sahel, en particulier le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ; l'étude a également recours à des éléments et documents pertinents issus d'autres pays sahéliens et fait référence à des développements intervenus dans d'autres pays d'Afrique sub-saharienne.

Ambivalence et contradiction : examen du cadre politique tanzanien vis-à-vis du pastoralisme

Dossier 140

La Tanzanie traverse une période de réforme politique rapide qui affectera différentes communautés. Certaines des réformes institutionnelles vont avoir de profondes répercussions sur les moyens de subsistance pastoraux et agropastoraux, la bonne gestion de l'environnement et la cohabitation paisible des communautés. La vive cadence des changements a empêché beaucoup de citoyens de s'impliquer dans l'orientation des stratégies proposées par le gouvernement. De ce fait, nombre de communautés ont été laissées à l'écart, notamment des populations rurales et des communautés pastorales et agropastorales. Cette étude examine les politiques et lois existantes ou prévues ayant rapport au pastoralisme et analyse en quoi elles influencent ou risquent d'influencer les moyens de subsistance pastoraux et agropastoraux.

Les Dossiers du Programme Zones Arides de l'IIED sont publiés avec chaque numéro de *Haramata*. Vous pouvez les télécharger sur www.iied.org/drylands/pubs/issuepapers.html ou les obtenir en nous écrivant à : Drylands, 3 Endsleigh Street, London, WC1H 0DD, Royaume-Uni ou par email à : drylands@iied.org